

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
82 francs pour six mois,
164 francs pour l'année.
Hors du département, 4 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et COMP^e, directeurs de
l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,
et chez M. DEGOUVE-DENUNCIQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef
du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 26 janvier 1848.

Le cabinet peut encore chanter victoire ; il a retrouvé dans le parlement ses deux cent vingt-cinq satisfaits qui, dans leur dévouement aveugle ou intéressé, méconnaissant l'opinion publique ou la bravant, veulent lui laisser la force de refuser les réformes demandées par le pays, et la triste gloire d'engager une lutte qui peut amener de nouvelles commotions. Nulle excuse ne leur restera, car les avertissements n'auront pas manqué à ces soutiens d'un cabinet que la violence égare et entraîne ; ils leur viennent des hommes de leur parti. Comme à toutes les époques de fautes ou d'erreurs, comme en 1829, à l'avènement du ministère Polignac, il est, parmi les amis du gouvernement, des hommes qui s'effraient en voyant sur quelle route on s'engage, sur quelle pente on va glisser, et qui se séparent avec éclat des insensés que nulle considération n'arrête plus.

Il n'est pas possible d'attribuer cet abandon annoncé en pleine chambre, du haut de la tribune, au mécontentement d'une ambition trompée, au calcul d'une espérance réalisable, comme on l'a fait à propos des revirements des deux dernières sessions, comme on l'a fait en 1829 ; M. Darblay et M. Desmousseaux de Givré abandonnant M. Guizot qu'ils ont si long-temps soutenu de leurs votes ne seront pas accusés d'obéir aux suggestions d'une rancune personnelle, de rêver des portefeuilles dans un cabinet nouveau ; car ici, il faut bien le remarquer, ce n'est pas l'homme qu'ils renient, c'est sa politique ; ce n'est pas le chef du 29 octobre qu'ils condamnent, c'est son aveuglement ; ils seraient prêts à le suivre encore, s'il voulait marcher dans la voie des réformes.

Si les hommes contre lesquels ils se tournent aujourd'hui avaient pu leur reprocher de céder à quelque pensée secrète et non avouable, de nourrir quelque espérance ambitieuse, d'écouter la voix d'un intérêt particulier, ils n'y eussent pas manqué, afin d'affaiblir la portée de cette défection si compromettante pour eux. Vainement provoqués, vainement attaqués sur tous les actes de leur politique intérieure et extérieure, sur leurs menaces contre les banquets, sur leur conduite à l'égard de la Suisse et de l'Italie, ils ont courbé la tête et gardé le silence.

Qu'un membre de l'opposition, quelque mitigée qu'elle soit, radicale ou dynastique, flétrisse avec énergie la politique ministérielle, on s'écrie qu'il est dans son rôle ; on attribue à l'esprit de parti les reproches, les récriminations qu'il fait entendre, les accusations qu'il lance ; on impute son langage aux passions politiques, aux idées qu'il professe, à la haine de l'ordre de choses, à ses vœux pour une autre forme gouvernementale, à son désir d'arriver au pouvoir ; on s'efforce d'amoindrir ainsi la portée de ses paroles sur le pays ; et cette tactique réussit, sinon d'une manière complète, du moins assez généralement. Mais quand un homme, votre ami, vient vous dire : Pendant sept ans j'ai pris part à vos luttes, je vous ai défendu, j'ai voté avec vous, et en ce moment je me sépare de vous, je vous abandonne, je ne suivrai plus votre drapeau, non pas que je renie mon passé, que je déserte mon parti, mais parce que vous-même supprimez ce parti et voulez vous jeter dans les extrêmes où je n'entends pas aller, que lui répondre ? Quelles explications lui donner pour le satisfaire, quand il vient prouver, par les paroles du discours du trône, que le ministère a voulu irriter le pays, lui faire peur, et qu'il songe à se réfugier dans la violence pour résister aux légitimes demandes de la France, pour violer ses propres promesses ?

On ne parle plus, on ne peut plus parler du progrès que la politique conservatrice, disait-on, était seule en état de donner, car on est en pleine réaction, au dedans comme au dehors. La détermination de M. Desmousseaux de Givré est un fait grave, non point parce qu'elle enlève une voix à la majorité, — une voix de plus ou de moins importe assez peu, — mais parce qu'elle doit éclairer, hors de la chambre, les hommes qui croyaient de bonne foi le gouvernement capable de quelque sagesse, désireux d'assurer la tranquillité du pays, assez habile pour adopter une politique qui pût commander aux nations le respect de la France. Pour ces hommes le voile doit se déchirer aujourd'hui, ou il faut renoncer à les éclairer jamais.

Affaires d'Italie.

MILAN, 22 janvier. — L'empereur d'Autriche a écrit au vice-roi de Lombardie la lettre suivante qui n'a pas été publiée, mais que la *Concordia*, à laquelle nous empruntons, donne comme officielle. Cette pièce indique nettement la politique de l'Autriche à l'égard de l'Italie, et nous comprenons que le vice-roi n'ait pas cru devoir la rendre publique dans la crainte d'augmenter encore l'agitation qui se manifeste dans le Milanais. Après la réception de cette lettre, le maréchal Radetzky, commandant des troupes autrichiennes en Italie, a publié l'ordre du jour que nous donnons plus bas. Ces deux documents semblent émaner de la même source :

A son altesse le vice-roi.

« J'ai pris connaissance des événements arrivés à Milan dans les journées du 2 et du 3. Il est évident pour moi qu'il existe dans le royaume lombardo-vénitien une faction qui aspire à détruire l'ordre et la tranquillité publique.

« J'ai déjà fait pour le royaume lombardo-vénitien tout ce que vous avez cru nécessaire pour répondre aux besoins et aux vœux des diverses provinces ; je ne suis pas disposé à faire d'autres concessions.

Votre altesse fera connaître au public mes sentiments. L'attitude de la majorité de la population du royaume lombardo-vénitien me donne l'espérance qu'il n'arrivera pas d'autres scènes fâcheuses. En tout cas, je compte sur la fidélité et le courage de mes troupes.

» FERDINAND I^{er}. »

ORDRE DU JOUR.

« Sa majesté l'empereur, résolu à défendre le royaume lombardo-vénitien, comme toute autre partie de ses états, contre toute attaque de l'ennemi du dehors ou du dedans, en vertu de ses droits et conformément à son devoir, m'a permis de faire connaître sa détermination à toutes les troupes stationnées en Italie, persuadé que sa volonté trouvera le plus puissant appui dans la valeur et la fidélité de l'armée. — Soldats ! vous avez entendu les paroles de l'empereur. — Je suis fier de vous les transmettre : contre votre fidélité et votre courage se briseront les forces du fanatisme et du mauvais esprit des innovations, comme un verre fragile contre un rocher. La solide épée que depuis soixante-cinq ans j'ai portée avec honneur dans tant de batailles, je saurai m'en servir pour maintenir la tranquillité d'un pays naguère heureux et que maintenant une faction frénetique menace de précipiter dans le malheur. — Soldats ! notre empereur compte sur nous, votre vieux capitaine se fie à vous : que cela suffise ! »

« Qu'on ne nous force pas à déployer la bannière de l'aigle à deux têtes, la force de ses serres n'est pas encore épuisée. Prenons pour devise : Protection et sécurité aux citoyens amis et fidèles ; destruction de l'ennemi qui ose d'une main traîtresse attenter à la paix, au bien-être des peuples.

» Milan, 18 janvier 1848. »

On nous transmet aujourd'hui les nouvelles suivantes :

« Lyon, le 26 janvier 1848.

» Les lettres de Milan ont manqué hier à Lyon. Il paraît qu'une nouvelle collision y aurait éclaté, car on lit dans une lettre de Turin du 23 :

« Je rouvre ma lettre pour vous donner la nouvelle que les pauvres Milanais se sont battus en désespérés ; mais on craint bien qu'ils n'aient eu le dessous. »

— On lit dans le *Sémaphore* :

« Les lettres arrivées par le *Sésostri*, parti de Naples le 18, à quatre heures du soir, et par la *Ville-de-Marseille*, qui a quitté la capitale des Deux-Siciles le même jour, quelques heures auparavant, confirment pleinement les nouvelles que nous avons publiées sur l'insurrection de la Sicile.

» Les insurgés ont institué à Palerme un gouvernement provisoire composé de personnages considérables et qui jouissent en Sicile d'une juste popularité. Ce sont le duc de Monteleone, le comte Aceto, l'amiral Ruggiero Settimo et l'avocat Marocco. Ces noms sont pour les Siciliens des gages de patriotisme et d'énergie pour la défense de leurs droits. Le gouvernement provisoire a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer le maintien de l'ordre, et a même prévu le cas où, Palerme pouvant être reprise par les troupes royales, il serait obligé de transporter ailleurs le siège du pouvoir suprême de la Sicile.

» Du reste, la plus grande modération a présidé à tous les actes des insurgés. Le peuple de Palerme s'est montré aussi humain que courageux. Non seulement les familles des officiers napolitains restées dans la ville ont été respectées, mais on a laissé la vie sauve et même leurs armes à des détachements isolés de soldats qui ont été surpris par l'insurrection dans divers quartiers.

» Des délégués du gouvernement provisoire siègent, dit-on, en permanence sur la place des Quatre-Cantons, distribuant de l'argent à ceux qui en ont besoin et des armes à tout le monde.

» Dans la soirée du 12, deux ou trois mille villageois armés sont entrés dans la ville. Des paysannes également armées avaient suivi leurs maris.

» L'*Alba* raconte que le peuple, s'étant emparé du vapeur de commerce il *Giglio delle Onde*, y avait arboré la bannière sicilienne, et que ce navire avait fait le tour de l'île pour inviter les villes maritimes à s'insurger. Cette expédition fut couronnée du plus heureux succès.

» La troupe campée aux environs de Palerme souffrant horriblement du froid et de la faim, les chefs ont fait une tentative pour regagner les cantonnements ; mais ils ont été repoussés avec de grandes pertes. La cavalerie surtout a beaucoup souffert, et le fils du général Viale a péri dans le combat.

» Toutes les portes de Palerme sont occupées par les insurgés et défendues par des canons chargés à mitraille. Le peuple, après avoir repoussé les soldats, s'est emparé des armes des morts et a transporté les blessés à l'hôpital.

» Le comte d'Aquila, qui était parti de Naples avec les troupes destinées à comprimer l'insurrection, a opéré son débarquement ; mais comprenant l'impossibilité de rien tenter de décisif avec les forces dont il pouvait disposer, il est retourné à Naples pour faire connaître au roi la situation. Le conseil a été aussitôt réuni, mais on ignorait, au départ des paquebots, le résultat de la délibération.

» La flotte anglaise, dès le commencement des hostilités, a quitté le port de Palerme ; il n'est resté qu'une frégate pour la protection des nationaux.

» On craint que Messine n'ait été bombardée par les troupes royales qui se sont réfugiées dans les forts. Il paraît que les résidents français et anglais ont été recueillis à bord de la frégate anglaise la *Thétis*, qui se trouvait à Messine au moment de l'insurrection.

» D'après les aperçus qu'on vient de lire sur la situation de la Sicile, il est facile de juger que le roi de Naples ne parviendra pas facilement à comprimer un mouvement si universel et déjà si fortement organisé. Le mieux serait pour lui, s'il en est temps encore, d'épargner à ses peuples les calamités de la guerre, en accordant à la Sicile les justes concessions qu'elle demande. Mais si, au lieu d'écouter les conseils de la sagesse et de l'humanité, il n'obéit qu'aux sentiments de l'orgueil et de la vengeance, il ne réussira qu'à faire beaucoup de mal aux insurgés, sans raffermir son autorité, et même en compromettant sa couronne. »

Paris, le 2^e janvier 1848

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. Guizot n'a échappé que momentanément aux embarras que lui ont créés les révélations de M. Petit. Il a bien pu trouver une majorité complaisante, disposée à se déclarer de nouveau satisfaite et confiante ; mais le vote de cette majorité n'a pas détruit les faits, il n'en a pas diminué la gravité, il n'a atténué en rien la responsabilité qui en résulte pour M. le ministre des affaires étrangères, l'agent principal, quoi qu'il en ait dit, de tous les tripotages qui ont été dénoncés. Un journal, revenant aujourd'hui sur cette affaire, dit avec beaucoup de raison :

« M. Petit a donné sa démission, puis il a publié son *Mémoire*, où se trouvent contre le gouvernement les articulations les plus graves.

» A-t-on rejeté la démission de M. Petit pour le destituer ?

» Non, on ne l'a pas destitué ; on n'a même pas encore accepté sa démission !

» Si M. Petit avait allégué des faits calomnieux, pourquoi ne l'a-t-on pas traduit devant les tribunaux ?

» Pourquoi ne l'a-t-on pas destitué ? Pourquoi même n'a-t-on pas encore accepté sa démission ?

Toutes ces questions sont parfaitement justes. Nous y répondrons en disant que l'on n'a pas poursuivi M. Petit en calomnie parce que M. Petit n'avait calomnié personne, parce que, si on l'eût appelé devant les tribunaux, il eût pu y apporter la preuve de tout ce qu'il avait avancé ; nous ajouterons que l'on n'a pas accepté la démission de M. Petit, parce qu'on se flatte encore qu'il la retirera, parce que, s'il ne la retirait pas, il y aurait à craindre que, n'ayant plus aucun ménagement à garder, il ne se livrât à des révélations nouvelles, et l'on assure qu'il en peut faire.

Nous ne savons ce que M. Petit pourra dire plus tard, mais il vient de faire un nouveau pas dans la voie des aveux et des accusations. C'est la discussion qui a eu lieu à la chambre des députés qui lui a fait ouvrir la bouche ; patience : peut-être la polémique des journaux et les décisions judiciaires qui sont encore en suspens l'amèneront-elles bientôt à apprendre au public d'étranges choses qui sont encore cachées pour lui. En attendant, voici la lettre très curieuse qu'il vient d'adresser à un journal :

« Corbeil, le 22 janvier.

» Monsieur,

» J'ai lu avec attention le *Moniteur* qui rend compte des séances de la chambre des pairs et de la chambre des députés dans lesquelles on s'est occupé de mon *Mémoire*.

» Bien qu'il me répugne d'entretenir le public de ce qui me regarde, je tiens essentiellement à ne pas laisser mes assertions sous le coup du moindre démenti ; tout ce que j'ai dit est vrai, rigoureusement vrai.

» Ainsi, M. Barthe, en disant que les fonctionnaires nommés ou avancés par la retraite de M. Héroux ont payé leur avancement en *monnaie de bon aloi*, par de vieux et loyaux services, a-t-il voulu démentir ce que j'ai avancé sur la seconde vente de la démission de M. Héroux ? L'a-t-il voulu ? Je prouverai, et cela sans contester les services de ces fonctionnaires, qu'il leur a fallu, pour réüssir, joindre à ces vieux et loyaux services une *monnaie de bon aloi*.

» M. Guizot reconnaît le fait principal et nie les PETITS FAITS. Veut-il que la preuve de ces PETITS FAITS soit donnée ? Rien n'est plus facile.

» Mes nombreuses visites à M. Génie ont eu des témoins ; ils existent ; je les prendrai dans son hôtel et au dehors ; le personnel qui l'environne me connaît et je le connais. Il y a sans doute certaines circonstances plus difficiles à établir ; nous étions seuls dans nos entretiens, M. Génie et moi ; parfois, pour lever les difficultés, M. Génie me quittait un instant, un seul instant, pour passer dans le CANNET VOISIN, et il revenait aussitôt avec la difficulté résolue.

» Les PETITS FAITS affirmés par moi sont donc vrais comme les grands. Je pourrai même, si on m'y oblige, administrer quelques preuves écrites que j'ai réservées.

» Je maintiens donc formellement tout ce que j'ai écrit.

» M. Lacave-Laplagne n'a rien dit, quant à lui, qui m'oblige à répondre ; il n'a connu de moi que mes services dans la comptabilité des finances, qui remontent à 1823 ; je dois croire que c'est l'examen et l'appréciation de ces services qui l'ont déterminé à me nommer, comme M. Alem ; je dois le croire, car je n'ai eu avec lui aucun rapport personnel, aucun rapport même indirect ; je n'ai pas mis les pieds dans son administration. M. Génie me l'avait expressément interdit, et je n'avais garde d'y manquer.

» Les déclarations de M. Lacave-Laplagne sur les mesures qu'il a prises à l'occasion de mon procès sont vraies, sans doute. M. le procureur-général Hébert, comme il l'affirme, lui a écrit : « *Les faits ne portent aucune atteinte à la confiance que M. Petit peut mériter comme comptable.* » A ce titre, en effet, je n'ai jamais reçu que des éloges ; et, à l'heure qu'il est, ma démission, donnée le 29 décembre et non acceptée, me laisse attendre encore mon remplacement. M. le procureur-général ajoute : « *Ce n'est qu'après l'enquête qu'il sera possible d'apprécier sa conduite privée.* » Or, l'enquête a été faite depuis long-temps, et il ne paraît pas qu'il y ait lieu d'incriminer ma conduite privée ; car je n'ai point été révoqué, ainsi que M. le ministre des finances était disposé à le faire, comme il le déclara, si M. le procureur-général n'avait pas répondu d'une manière satisfaisante. L'enquête a été faite, mais le huis-clos a été ordonné ; il l'était même avant l'enquête. Ce huis-clos malheureux a fait tout le scandale ; on s'en est servi contre moi ; on m'a calomnié *précisément dans ma vie privée* ; j'ai vu des gens simples s'imaginer et dire que l'on avait eu dessein de jeter ce voile sur mes fautes ; j'ai dû, pour protester, lever un coin du voile. Une autre juridiction me donnera lieu, sans doute, de l'écartier complètement bientôt.

» Le ministre des finances a pu s'adresser au ministre de la justice pour connaître, par mon procès, ma vie privée ; mais moi, j'ai fait d'assez grands sacrifices d'argent pour vouloir à mon tour que mes amis, que le public sachent que cette vie privée a toujours été pure et honorable. On a voulu m'étouffer, je crie.

» Recevez, etc. FÉLIX PETIT. »

On remarquera que dans cette lettre M. Génie, le secrétaire intime de M. Guizot, est de nouveau accusé et mis en demeure de s'expliquer.

Nous garantissons qu'il ne s'expliquera pas, pas plus que M. Bertin de Vaux, pair de France et aide-de-camp de M. le comte de Paris, qui a joué dans toutes ces négociations un rôle des plus équivoques. Tout n'a pas été dit, tant s'en faut, sur cette affaire, et si la chambre voulait la connaître plus à fond et sous tous ses aspects, elle n'aurait qu'à interroger M. Debelleyme, président du tribunal civil de la Seine, lequel, assure-t-on, en sait sur tout cela plus long que M. Bertin, plus long que M. Petit, et tout autant que M. le ministre des affaires étrangères et son secrétaire.

— Le bruit a couru cet après-midi à la chambre que le roi de Naples, à la suite d'une insurrection qui aurait éclaté dans sa capitale, et qu'il se serait trouvé impuissant à réprimer, aurait fait demander des secours à la flotte anglaise. Si le roi de Naples s'est trouvé dans cette nécessité, nous espérons que les représentants du gouvernement anglais dans les eaux de Naples n'auront pas accédé à son désir, et donné à l'Autriche, et peut-être au cabinet français, qui se traîne à la suite de l'Autriche dans cette question, l'exemple de l'intervention.

Il faut que le roi de Naples fasse des concessions à son peuple, ou que celui-ci ait raison de ses refus.

Voici les noms de quelques uns des députés qui, bien que présents à la séance du 21, n'ont pas cru devoir prendre part au vote de confiance provoqué par M. de Peyramont en faveur du ministère :

MM. Calmon père, Prosper Chasseloup-Laubat, Cibiel, Clappier (des Bouches-du-Rhône), Clappier (du Var), Debelleyme, Demesmay, Desmousseaux de Givré, Dessaignes, Dupin, Duprat, de Jouvencel, de la Guiche, Lacave-Laplagne, Lepelletier-d'Aulnay, Marmier, Mater, de Mérode, Paillard-Ducléré, Rémusat, Sallandrouze, Sapey, Véjux.

On assure que la plupart de ces députés, qui ont reculé devant une flétrissure personnelle à infliger à M. Guizot, seraient assez disposés à se tourner contre lui dans une question exclusivement politique.

On lit dans le *Moniteur Industriel* :

« La peur est moins grande à la Bourse. Est-ce parce que la situation s'est améliorée ? Pas le moins du monde. Mais à la Bourse, si la blanche l'emporte aujourd'hui, il y a à parier que la noire l'emportera demain.

» Quand la baisse est le résultat de la force des choses, il faut savoir prendre son parti ; mais quand elle est le résultat de l'agiotage, on a de la peine à se contenir, car la baisse, n'importe ses causes, produit un mal infini. En effet, apprend-on que les fonds baissent à la Bourse de Paris, dès ce moment les capitalistes sont partout moins confiants, une infinité de personnes diminuent ou ajournent leurs dépenses, et la consommation générale est aussitôt réduite, en raison directe de la baisse. Mais cela, pour le commerce, c'est la ruine, l'entrepreneur ; pour l'industrie, le chômage ; pour les classes ouvrières, la diminution des salaires. Ce n'est pas tout ; dès que les cours de la Bourse de Paris baissent, que de projets impossibles, entravés ou ajournés ! quelle inquiétude dans l'esprit de ceux dont la fortune est en circulation ! que de tracas et de peines dans toutes les branches de la production nationale !

» Evidemment c'est là un mal auquel il n'est pas facile de porter remède ; cependant il ne faudrait pas s'imaginer qu'il n'y a rien à faire. Est-ce que le gouvernement, au lieu de donner une liberté entière de tout faire aux entreprises qui avaient besoin de son autorisation, n'aurait pas pu limiter les moyens d'agiotage ? Certes, l'on commettrait une faute immense en soumettant la vente de toutes les valeurs aux mêmes conditions ; mais n'est-il pas singulier que l'on ait soumis certaines valeurs à des formalités nombreuses et à des impôts ruineux, et que l'on n'ait soumis les autres à aucun impôt, à aucune formalité ?

» Quoique les difficultés soient grandes, il n'est pas impossible de réduire l'agiotage sans nuire aux affaires sérieuses. Mais nous sommes loin d'en être là, car, pour que les spéculateurs ne puissent même pas se plaindre aujourd'hui, nous leur permettons de violer ouvertement les lois.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 22 janvier.

M. DUCOS : La chambre trouvera bon que je laisse à M. le président du conseil le soin de réfuter en ce qui le concerne le discours spirituel du nouvel allié que sa politique vient de nous donner. J'arrive de suite à la discussion générale. Je reconnais avec M. Desmousseaux de Givré que la politique extérieure doit tenir une large place dans nos discussions ; mais aujourd'hui plus que jamais nous devons fixer notre attention sur ce qui se passe chez nous, au sein de la famille française. D'ailleurs, le trouble et le malaise à l'intérieur amènent trop souvent l'affaiblissement au dehors. (Très bien !)

Le ministère a une majorité puissante qui est résolue à faire tout ce qui dépendra d'elle pour ne pas se laisser ébranler.

Pour mieux se défendre contre ses adversaires, elle a placé entre eux et elle une fin de non-recevoir terrible ; elle a placé dans la bouche de la couronne la condamnation anticipée de l'opposition. Nous portons sur notre front une flétrissure ; nous sommes ennemis ou aveugles. Ennemis, notre arrêt est prononcé ; aveugles, nous sommes exposés au dédain de l'intelligence supérieure de la majorité. (On rit à gauche.)

Pour moi, qui ne suis pas l'ennemi de nos institutions, je n'ai qu'à m'éclairer aux vives lueurs des flambeaux ministériels. (Hilarité.) Mais le pire des aveuglements n'est pas celui qu'on nous reproche. La condamnation que le ministère a placée dans la bouche de la couronne contient le plus grave oubli des convenances politiques. A moins d'admettre que le cabinet est stéréotypé sur ces bases, à moins d'admettre que nous ne verrons plus de grandes vicissitudes politiques, une de ces coalitions redoutables qui jettent au pouvoir, du jour au lendemain, leurs chefs les plus ardents et les plus décidés, il faut que nous accusions le cabinet d'imprévoyance et de présomption ; il faut que le pays décide de quel côté sont les aveugles, de ceux qui font descendre la royauté de sa haute sphère d'impartialité, ou de ceux qui vous reprochent de la pousser dans cette voie déplorable où tant d'autres se sont perdus dans ces mauvais temps que vous rappelait tout-à-l'heure un orateur. (Très bien ! très bien !)

La majorité est-elle aussi considérable, aussi compacte, aussi homogène qu'on veut bien le dire ? et, d'après ce que nous voyons chaque jour, n'est-il pas permis de penser qu'un travail sourd la mine incessamment, et que cette majorité, si bien disciplinée quand il s'agit de voter sur un nom propre, est divisée lorsqu'il s'agit de questions politiques ? (Très bien !)

Par un jeu de la destinée, les majorités varient souvent, et nous pouvons croire que celle dont on se prévaut aujourd'hui n'est pas aussi invulnérable qu'on veut bien le dire. Les entretiens qui ont lieu chaque jour dans cette enceinte nous permettent de dire à la majorité ce que nous pensons d'elle. (Ecoutez ! écoutez !)

Il ne faut pas oublier que les majorités, en général, ne sont jamais si faibles que lorsqu'elles se croient plus fortes.

J'en ai connu une qui avait été à Coblenz, comme d'autres depuis sont allés ailleurs (rumeurs au centre) pour défendre, disaient-ils, la nationalité française ; et il avait, parmi cette majorité, des ailes de pigeon. (On rit.) Cette majorité disait alors qu'il fallait être bien aveugle, bien pervers, pour ne pas voir, pour ne pas reconnaître qu'elle défendait la nationalité du pays. Eh bien ! les aveugles ont vu clair ; la majorité des 590 a disparu, d'autres ont disparu de même. Une autre majorité s'est manifestée dans la séance d'hier. Est-ce à dire qu'il ne se trouve pas encore parmi elle des ailes de pigeon ? (Rire général.)

Si la majorité en face de laquelle nous nous trouvons rappelait complètement celle dont je viens de parler, nous n'aurions pas à traiter avec elle ; mais aujourd'hui il y a deux partis dans la majorité : les meneurs et les menés.

A gauche : Très bien ! (Rumeurs aux centres.)
M. DUCOS : Les premiers ont un caractère et une physionomie à part. (Rires.)

On les appelle autrefois les doctrinaires. Depuis qu'ils sont sortis de la coalition, le mot a cessé de leur plaire ; ils s'appellent les conservateurs de la bonne politique. (Non ! non !) Ils aiment les dignités et les hautes fonctions. (Rires à gauche.) Ils étaient ensemble dans la coalition, ils sont ensemble au pouvoir ; c'est justice.

Leur chef principal n'aime pas la popularité. Il est débonnaire par caractère ; ambassadeur à Londres, il suit volontiers une ligne qu'il combattra quelques mois plus tard comme ministre. (Rumeurs.)

En présence de deux politiques diamétralement opposées, dont l'une semble mener à la paix, l'autre à la guerre, il trouve que les deux politiques se peuvent pratiquer indifféremment. Naguère, il prêchait le progrès au banquet de Lisieux ; aujourd'hui, chef du cabinet, il défend le parti de l'immobilité. (Mouvements divers.)

Le second (Ecoutez ! écoutez !), le second, auquel le bruit public attribue la prétention de devenir le premier (mouvement), s'est acquis une grande célébrité dans la direction des collèges électoraux. Il montre beaucoup de prestesse et d'agilité dans les débats parlementaires. (Murmures aux centres.)

A gauche : Très bien ! très bien !
Aux centres : Ce sont des personnalités !
A gauche : Parlez ! parlez !

M. DUCOS : Tout le monde sait son assurance lorsqu'il nie les privilèges de théâtre vendus ou négociés. (Nouveaux murmures.)

A gauche : Ecoutez ! écoutez donc !
M. DUCOS : On rend justice à la pénétration de sa vue, et il croit que deux négations valent mieux qu'une, quoique d'autres y voient l'équivalent d'une affirmation. (Nouvelle interruption.)
A gauche : Ecoutez ! écoutez !

M. DUCOS : Cette partie de la majorité est constituée comme une véritable église. Parodiant à son point de vue le mot du christianisme : « Frappez, et l'on vous ouvrira », elle dit aux vieilles ambitions égarées et aux jeunes ambitions impatientes, en leur montrant un grand monument qu'on appelle le budget : Escaladez et entrez. (Rires et murmures.)

Depuis quelques années, elle a fait une rude guerre à l'opposition, et je suis obligé d'en convenir, elle lui a fait plus d'un prisonnier. (Rires.)

On a fini par dénationaliser complètement ces hommes qui combattent aujourd'hui contre nous avec la même ardeur qu'ils montraient autrefois sous nos drapeaux. (On rit.) Celui-ci a glissé subitement des bancs de l'opposition sur ceux du centre, et ne s'est relevé de sa chute que sur un siège de procureur-général. (M. de Golbéry s'agit.) Celui-ci dont Casimir Périer redoutait la bouillante éloquence s'est calmé à la suite de concessions successives qui l'ont porté jusqu'à l'une de nos premières directions de finances. (Tous les yeux se portent sur M. Laurence.)

L'un a été surpris au moment où il se rendait à une réunion du centre gauche, chez M. Ganneron, et il a été conduit au conseil d'état. (Bruit au banc de M. Félix Réal.)

M. le président se lève comme pour interrompre l'orateur, puis se rassied.

Voix au centre : La clef ! la clef !
M. DE MALEVILLE : Il s'agit de choses qui se sont passées dans le parlement !

M. DE GIRARDIN : Vous connaissez les noms !
M. DUCOS : Un autre, l'un des douze premiers députés qui ont constitué autrefois le centre gauche, est tombé dans une embuscade et a été envoyé à Berlin en qualité d'ambassadeur.

Une voix : C'est le marquis de Dalmatie !
M. DUCOS : Un autre, qui était venu arborer à la tribune le drapeau du parti social et qui avait prononcé le premier le mot de réforme, a été soumis aux influences du parti dominant, et n'a pu reproduire une deuxième fois sa proposition.

M. DE CARNÉ : Je demande la parole. (Rires à gauche.)

M. DUCOS : D'autres fonctionnaires du 1^{er} mars ont été chargés de tourner la place et de nous prendre par derrière.

Enfin, il n'est pas jusqu'à l'honorable président de cette assemblée... (Hilarité.) — M. Sauzet, objet de l'attention générale, se tourne et se retourne sur son fauteuil ; il n'est pas jusqu'au président de cette chambre qui n'ait, lui aussi, subi les influences dont je parle. Il combattait avec nous contre le 11 octobre, et je me souviens avec admiration du magnifique discours qu'il a prononcé en faveur de l'amnistie combattue par M. Guizot. (Mouvement.) J'ai aussi gardé la mémoire d'un banquet du centre gauche dont je faisais partie comme l'honorable M. Sauzet, et où nous lui avons conféré la présidence, comme pour lui donner l'avant-gout des honneurs qui l'attendaient au ministère. (Hilarité générale et prolongée.)

Il nous a été enlevé la veille d'un grand combat que l'opposition s'appretait à livrer précisément pour la possession du fauteuil où il est assis aujourd'hui, et nos regrets ont été d'autant plus sensibles que la victoire devait être chèrement disputée, si notre digne porte-drapeau n'avait pas été un peu trop prompt à rendre son épée. (Rires et rumeurs.)

Nous ne pouvons avoir aucun moyen de convaincre cette majorité, elle est trop satisfaite on rit pour prêter l'oreille à nos arguments. Mais il y a une autre partie de la majorité, et c'est à cette partie que je m'adresse.

Les membres qui la composent ont été libérés sous la Restauration et le sont encore ; ils ont appelé de tous leurs vœux la révolution de 1850 et y ont concouru. Ils ont au fond les mêmes tendances et les mêmes instincts que nous.

Voix au centre : Non ! non ! (Rires.)
A gauche : Si ! si !

M. DUCOS : Tous se sont voués à la défense du progrès qui a présidé à la révolution de juillet, et ils demeurent encore aujourd'hui attachés à leur but, en vertu de cette double croyance, qu'il n'y a pas de pouvoir sans ordre, car il ne saurait y avoir de liberté sans pouvoir... (Vive approbation aux extrémités.)

Ces hommes ont gardé le souvenir de toutes les promesses de la charte de 1850, et ils comprennent, avec la même sincérité que nous, le besoin de faire entrer le pays dans la voie du progrès pacifique que cette charte nous a promis.

Nous croyons savoir que, devant leurs collèges électoraux, la plupart d'entre eux ont promis des réformes ; ils n'en ont obtenu aucune : le joug ministériel pèse sur eux au point de les obliger à combattre ceux-là même qui les réclament.

Le despotisme de nos habitudes parlementaires inflige une sorte de discrédit moral... (bruit au centre) à quiconque n'obéit pas aux ordres de son parti. De pareils scrupules ne doivent pas enchaîner les hommes dont je parle, surtout quand ils savent très bien qu'ils sont assez nombreux pour rester les maîtres de la situation. C'est à ces conservateurs que je m'adresse, et, avec toute la déférence qui leur est due, je leur soumets les courtes et simples observations que voici. (Ecoutez ! écoutez !)

Croyez-vous servir efficacement la cause de toutes les institutions de 1850, en prêtant un appui systématique à la politique qui prévaut aujourd'hui, en traitant d'ennemis ou d'aveugles ceux-là même qui réclament les améliorations qui sont dans vos désirs, ou du moins dans vos esprits ? Ne vous préoccupez-vous pas des conséquences qu'il y a pour vous à vous mettre en opposition avec vos propres tendances et avec celles qui vous sont manifestées par vos collèges électoraux ?

Depuis huit années, vous jouissez d'une paix profonde au dehors, d'une grande sécurité au dedans ; qu'avez-vous donc à craindre ? N'êtes-vous pas frappés de ces longs jours de quiétude ?

N'est-on pas saisi du désenchantement dont vous parlait l'honorable M. Berville au commencement de la séance, du malaise qui remplit les esprits ? N'avez-vous pas entendu dire autour de vous que la résistance obstinée du pouvoir use profondément les ressorts qui soutiennent notre gouvernement constitutionnel ? (Oui ! Très bien !) N'êtes-vous pas frappés des scandales qui éclatent de toutes parts, de la nécessité de l'élargissement des droits électoraux, de l'incompatibilité de certaines fonctions avec celles de député ? Vous êtes conservateurs ; est-ce que vous ignorez que les réformes les plus utiles, les plus politiques, les plus conservatrices, sont précisément celles qui se font d'en haut et non celles qui se font d'en bas ?... (Vive adhésion.)

Le premier intérêt de la France, c'est d'assurer la considération et la puissance morale du pouvoir. Un écrivain sceptique a dit : « Les rois s'en vont. » Il aurait pu se borner à dire : Le prestige de la royauté est affaibli. Les idées de 89 et de 1850 ont enlevé à la royauté, au profit d'autres grands pouvoirs, publiques, une partie de ses anciens droits. C'est par la prudence et la haute sagesse que la monarchie peut mériter le respect du peuple. Si elle descend dans l'arène des passions, elle attire une responsabilité qui ne doit jamais remonter jusqu'à elle. (Très bien ! très bien !)

L'honorable orateur présente en terminant quelques considérations générales sur le mécanisme de notre gouvernement constitutionnel et sur la force que pourrait lui donner la réforme électorale.

Aucun orateur n'étant plus inscrit pour la discussion générale, la chambre décide qu'elle passe à la discussion sur les paragraphes.

La discussion générale est close et la séance est levée.
(Correspondance particulière du Censeur.)
Séance du 24 janvier 1848.
PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie.
Le procès-verbal est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT annonce la mort de M. Costé, député de Neufchâteau, et tire au sort la députation qui assistera à ses obsèques.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. Letourneux, député de la Mayenne, qui déclare donner sa démission, et des lettres de MM. de Feuchères et Sapey, qui demandent chacun un congé.

M. LANYER dépose des pétitions d'habitants de l'arrondissement de Saint-Etienne contre l'association des mines de la Loire.

M. LESTIBOUDOIS propose et la chambre accorde la mise à l'ordre du jour des bureaux de la loi sur l'exercice de la médecine.

L'ordre du jour est la discussion des articles du projet d'adresse.

§ 1^{er}. « Sire, depuis notre dernière session, une heureuse récolte a dissipé les craintes et soulagé les maux qui pesaient sur notre patrie. La France, par son courage, méritait cette faveur du ciel. Jamais, en de telles circonstances, l'ordre public n'avait été si généralement maintenu. Les populations ont compris que la liberté des transactions était le plus sûr remède à leurs souffrances. Le zèle inépuisable de la charité privée a fécondé les sacrifices de la fortune publique. Notre commerce s'est garanti par sa prudence, sinon de pénibles atteintes, du moins des calamités qui ont frappé d'autres états. Nous nous félicitons, avec Votre Majesté, de toucher au terme de ces épreuves, dont le souvenir nous restera comme une expérience rassurante et un salutaire avertissement pour l'avenir. »

M. GAULTIER DE RUMILLY : Je monte à cette tribune pour examiner si le gouvernement, en matière de subsistances, a su les faits, à la fin de 1846, et pris toutes les mesures pour assurer l'existence des populations. C'est la question la plus importante, elle est au-dessus de la politique, elle intéresse la France tout entière, tous les citoyens, et c'est une question presque sociale.

L'honorable membre présente la critique de la conduite du ministère en 1846 ; il signale son ignorance des faits, ignorance qui se signale à chaque ligne de la circulaire du 16 novembre de cette année, où le ministre rassure les populations en disant que la récolte est moyenne et assez bonne. Le gouvernement ne fait rien. D'ailleurs, pour se bien renseigner. Ainsi, il refuse d'établir des chambres consultatives d'agriculture, chambres composées d'éléments pris dans chaque commune. Le ministre est-il dans l'intention de fonder ces chambres, de les établir par une loi ; sur la base de l'élection ? Le ministre est-il dans l'intention de modifier les mercuriales qu'on introduit, à Paris, des ventes à terme, des prix fictifs ?

L'honorable membre s'élève d'ailleurs contre le jeu qui, s'établissant sur les grains et farines, provoque et maintient la hausse.

M. Gauthier de Rumilly termine en demandant à M. le ministre des affaires étrangères où en sont nos affaires commerciales en Espagne, et si les mesures prises par le gouvernement espagnol contre notre commerce, si brusquement que nos commerçants n'ont pu se prémunir contre elles, seront bientôt rapportées.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE remercie d'abord l'honorable membre, qui est un homme d'affaires, de la modération de ses attaques. Il lui répond en disant que le gouvernement n'a pu faire autre chose que ce qu'il a fait. Nous devons remercier Dieu d'avoir traversé la crise moins péniblement que ne l'a fait l'Angleterre.

Le commerce n'a pas autant souffert qu'on l'aurait pu craindre, de même que les populations. Ce qui peut nuire au commerce, ce qui peut l'empêcher d'entreprendre de grandes choses, c'est l'agitation à laquelle on a livré les grands centres industriels. (Dénégations nombreuses.)

M. le ministre dit, en finissant, qu'il est d'accord avec le préopinant sur le principe de l'établissement des chambres consultatives d'agriculture, mais le gouvernement en est encore à chercher sur quelle base il les établira.

M. GAULTIER DE RUMILLY remonte à la tribune. Il repousse le reproche adressé à l'opposition. Il dit que si le gouvernement avait eu recours au commerce extérieur en 1846, la disette n'eût pas pesé sur le pays. On se félicite du produit de l'enregistrement, qui a été de 8 millions ; cela même n'est-il pas un signe de misère ?

M. E. DE GIRARDIN : Reprocher au gouvernement d'avoir manqué de prévoyance il y a dix-huit mois, c'est rapetisser la question. Depuis dix-sept ans qu'a-t-on fait pour mettre le progrès de l'agriculture en rapport avec l'accroissement de la population ? Qu'est devenue la question du crédit foncier, la question du régime hypothécaire ? On a dépensé beaucoup d'argent pour les chemins vicinaux ; cet argent est-il bien dépensé ? (Réclamations diverses.) On a dépensé beaucoup d'argent, je le sais ; mais s'il avait été bien dépensé, ces chemins ne seraient pas dans l'état où ils se trouvent. On a dépensé beaucoup d'argent pour nos chemins de fer ; eh bien ! allez en Allemagne, en Belgique, en Angleterre, et dites où en sont vos voies de fer. Vous manquez de prévoyance depuis quinze années. Qu'avez-vous fait depuis ce temps ? une circulaire sur les fermes-modèles. Vous ne sortirez de cette situation qu'en procurant à l'agriculture des capitaux à bon marché, l'instruction qu'elle n'a pas, et des voies de communication autres que celles qui lui ont été données.

M. CUNIN-GRIDAINE repousse en quelques mots par des dénégations, de sa place, les assertions du préopinant.

Le paragraphe est voté.

§ 2. « Notre concours vous est assuré pour mener à fin les grands travaux publics que nous avons entrepris. Il importe à la puissance et à la prospérité du pays, au développement de notre industrie et au progrès de notre agriculture que cette grande œuvre s'accomplisse. Mais, tout en continuant à lui consacrer de suffisantes ressources, nous veillerons, avec une économie de plus en plus sévère, à maintenir dans nos budgets les prévisions sur lesquelles repose l'avenir de nos finances, et à rétablir enfin un équilibre complet et réel dans les recettes et les dépenses, premières conditions de la force et de la sécurité d'un Etat. »

M. LEFORT-GONSSOLIN présente des considérations sur l'emprunt et sur les conditions désastreuses auxquelles il a été contracté.

M. LÉON FAUCHER : Notre situation financière préoccupe tous les esprits ; elle offre le même caractère que notre situation politique ; elle est dans un même relâchement. Dans nos fabriques, le salaire est tellement avili, que, dans beaucoup de localités, il est insuffisant, et que les ouvriers ne peuvent vivre. Nous venons de contracter un emprunt des plus onéreux, et cependant il a pu passer pour un acte de courage de la part du soumissionnaire. Le moment est venu de mesurer la gravité de cette situation et de sonder toute la plaie.

L'orateur passe en revue les principaux chiffres du budget, et tire de ces chiffres la conséquence que l'équilibre financier ne pourra être réalisé de fort long-temps. Sur quoi pourrait-on compter ? L'incertitude, l'anxiété est partout, et il n'est question à la Bourse, tantôt que de la maladie ou de la mort du roi, tantôt que des révolutions qui ont éclaté sur quelque point de l'Europe.

M. BERRYER : Je demande la permission d'interrompre un instant ce débat pour faire une question à M. le ministre des affaires étrangères sur la Plata. Je viens lui demander s'il peut déposer des documents relatifs à la mission close de M. Walewski.

M. GUIZOT : Cette mission n'est pas close ; il s'est élevé un incident par suite duquel il a fallu en référer aux deux gouvernements anglais et français. De là, nouvelle mission à deux négociateurs nouveaux. L'affaire n'est donc pas terminée.

M. BERRYER : C'est parce que des instructions nouvelles sont données à des négociateurs nouveaux que je voudrais qu'on nous apprît ce

qui s'est passé qui ait pu déterminer les anciens négociateurs à laisser les choses dans l'état où nous les voyons.

M. GUIZOT : C'est à cause de la relation qui subsiste entre l'ancienne et la nouvelle négociation que je me refuse à déposer les documents.

M. DE LASTEYRIE : Nous pensions que si M. Dumon avait remplacé M. Lacave-Laplagne aux finances, si M. Guizot avait remplacé M. le maréchal Saut à la présidence du conseil, ce n'était pas pour rien, et qu'on nous accorderait au moins quelques apparences. Il n'en a rien été. Le ministère n'a pas pu ou n'a pas voulu.

Le budget est en équilibre ; qu'est-ce qui le prouve ? Ce n'est pas un équilibre entre la totalité des recettes et une partie des dépenses qu'il faut, mais entre toutes les recettes et toutes les dépenses. La commission, dans son projet d'adresse, le reconnaît avec ironie. Le ministre asseoit son plan de finances sur des hypothèses mensongères, sur des chiffres mensongers.

Il est quatre heures ; la séance continue.

Chronique.

La rareté de l'eau dont les habitants de Lyon et de la banlieue ont depuis quelque temps à souffrir a causé samedi dernier, sur le cours Trocadéro, aux Brotteaux, une scène fâcheuse. Une femme du quartier, alerte et vigoureuse, étant allée chercher de l'eau à la pompe de la maison n° 14, le portier lui enleva sa cruche pleine pour la vider ; la femme se retourna vivement et lui donna deux soufflets. Comme il criait au secours, la femme compléta sa correction, aux applaudissements d'une foule de curieux accourus sur les lieux. Un portier du voisinage vint à l'aide de son infortuné confrère, mais trop tard : la leçon était donnée.

Le convoi parti samedi soir de Lyon, à cinq heures, n'est arrivé à Saint-Etienne qu'à neuf heures et demie, par suite d'un dérangement survenu dans la locomotive, qui a dû être remplacée par celle d'un convoi de marchandises. Les voyageurs n'ont, d'ailleurs, éprouvé aucun accident, si ce n'est celui d'être retenus sur la route, exposés à toute la rigueur du froid.

Un incendie s'est manifesté, le 19 janvier, à sept heures du soir, dans l'habitation du sieur Jean-François Chorein, sise au bourg de Maclas (Loire). Un vent du nord portait les flammes d'une manière alarmante vers le bourg ; mais, à force de travail, le feu a été concentré dans le bâtiment, qui a été entièrement consumé par les flammes, ainsi que le mobilier, le linge et la récolte. Le sinistre est évalué à 5,500 fr. Heureusement tout était assuré par la compagnie la France pour une somme de 14,000 fr. Les propriétaires voisins ont aussi eu à souffrir quelques dommages, mais de peu d'importance, s'élevant en totalité à une somme de 1,300 fr. qui était assurée par diverses sociétés.

On lit dans l'Indépendant de Montpellier :

« La ville entière est dans la plus grande anxiété. Une catastrophe financière terrible vient de la frapper, et on n'ose sonder qu'avec terreur l'étendue et les suites de ce désastre. Nous n'étions que trop véridiques lorsque nous signalions, il y a quelques jours, la gravité de la crise qui vient d'avoir un si funeste dénouement, et malheureusement l'espoir d'un arrangement qui a été un instant cru possible, et que nous nous sommes empressés d'annoncer, ne s'est point réalisé. Deux maisons des plus considérables de notre place viennent de suspendre leurs paiements : l'une est celle de M. Charles Fajon, ancien adjoint à la mairie ; l'autre celle de M. Z. Granier, ancien maire de Montpellier, aujourd'hui encore député du 1^{er} collège de l'Hérault et membre du conseil-général, qui le choisissait habituellement pour son président.

Hâtons-nous d'ajouter, en faisant les vœux les plus vifs pour que ce qu'on annonce se réalise, qu'on dit que M. Granier offre à ses nombreux créanciers un arrangement des plus avantageux et de nature à sauvegarder tous leurs intérêts. Un pareil arrangement est ardemment désirable dans l'intérêt de notre place, qui vient d'être si cruellement frappée, et surtout dans l'intérêt de plus de 1,500 ouvriers que M. Granier emploie ; la suspension des travaux réduirait à la plus affreuse misère des familles entières, qui n'ont d'autre ressource que l'emploi de leurs bras, et ce désastre serait encore plus épouvantable dans la saison rigoureuse où nous sommes.

Nous apprenons que M. Granier vient d'adresser au président de la chambre sa démission de député ; il a adressé en même temps au préfet sa démission de membre du conseil-général, et au maire celle de conseiller municipal. »

CONDITION DES SOIES DE LYON.

Lundi 24 janvier. — Soies ouvrées, 36 ballots ; soies grèges, 16 ballots ; dernier numéro placé, 1404.

Mardi 25. — Soies ouvrées, 47 ballots ; soies grèges, 19 ballots ; dernier numéro placé, 1488.

Spéctacles du 26 janvier 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Othello, grand opéra. — Les Aristocrates, comédie.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Quand l'amour s'en va..., vaudeville. — Charles III, ou l'Inquisition, drame. — Les Bonnes d'enfants, ou une Soirée au Boulevard-Neuf, vaudeville.

BULLETIN DES SOIES.

Nous avons fait connaître dans notre numéro de jeudi dernier les résultats de la foire d'Aubenas, qui est le marché le plus important pour les soies. Depuis lors, les affaires qui ont pu se traiter, pendant la semaine écoulée, dans nos départements séricicoles, sont insignifiantes, et nos correspondants ont négligé de nous les faire connaître.

Les nouvelles que nous recevons de Marseille annoncent un ralentissement dans les transactions. On attend journallement l'arrivée de nombreuses parties ; il n'est arrivé encore que 68 balles, qualités de Constantinople. Voici le détail des ventes opérées :

9 balles Sellé,	44	45	—	1/2 kilogr.
8 — Perse,	44	45	—	
8 — Salonique,	48	50	49	—
8 — Brousse P. G.,	45	50	—	
4 — Id. L. G.,	45	—	—	

(Courrier de la Drôme.)

Nouvelles diverses.

Par arrêté de M. de Salvandy, MM. Cournot, inspecteur-général des sciences, Ozaneaux, inspecteur-général de l'ordre des lettres, et Poulain de Bossay, proviseur du collège Saint-Louis, sont nommés conseillers honoraires de l'Université ; MM. Rousselle, inspecteur-général de l'Université, vice-recteur de l'Académie de Paris, Bourdon, inspecteur-général honoraire de l'Université, et Alexandre, inspecteur-général de l'Université, sont nommés conseillers honoraires.

Le conseil royal de l'Université est constitué comme il suit :

M. le baron Thénard, chancelier ; M. Rendu, trésorier.

Conseillers titulaires : MM. Orfila, Saint-Marc Girardin, Dubois,

directeur de l'école normale, Poinsoit, Cousin et Giraud ;

Secrétaire-général : M. Guigniaut, de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris ;

Conseillers ordinaires : MM. Letronne, Naudet, Beudant, J. Geoffroy Saint-Hilaire, Blondeau, Dumas, Pouillet, Leclerc (ces huit membres appartiennent à l'Institut), Matter, Donné, Cournot, Dutrey,

Ozaneaux, Magin, l'abbé Glaire, doyen de la Faculté de théologie de Paris, Poirson, Rion et Poulain de Bossay, professeurs des collèges de Charlemagne, de Louis-le-Grand et de Saint-Louis.

Par ordonnances royales rendues sur la proposition du ministre de l'intérieur : M. de Cabrières, ancien secrétaire-général de la préfecture de l'Aveyron, a été nommé sous-préfet de Céret, en remplacement de M. Pascot, appelé au conseil de préfecture des Pyrénées-Orientales ; M. le comte de Castéras, sous-préfet de Marvejols, a été nommé sous-préfet de Gaillac, en remplacement de M. Bermond, décédé ; M. Ségoffin a été nommé sous-préfet de Marvejols, en remplacement de M. de Castéras ; M. Claveau, auditeur au conseil d'état, a été nommé sous-préfet de Ploërmel, en remplacement de M. Roger, démissionnaire ; M. Jarry, sous-préfet de Mayenne, a été nommé sous-préfet des Sables-d'Olonne, en remplacement de M. Léziart, qui n'a pas accepté ; M. Delvaux, sous-préfet de Falaise, a été nommé sous-préfet de Mayenne, en remplacement de M. Jarry ; M. Jacqueminot, vicomte de Ham, sous-préfet de Gien, a été nommé sous-préfet de Falaise, en remplacement de M. Delvaux ; M. Halin, ancien sous-préfet, a été nommé sous-préfet de Gien, en remplacement de M. le vicomte de Ham.

Dans la nuit de samedi dernier, au bal de l'Opéra, plusieurs jeunes gens déguisés en crieurs publics colportaient par toute la salle des feuilles imprimées et les offraient au public en criant à tue-tête : « L'acquiescement de M. Guizot prononcé par la chambre des députés ; ça ne se vend qu'un sou. »

La police n'a pas trouvé cette plaisanterie de son goût, et les farceurs qui se permettaient de proclamer ainsi le triomphe de l'innocence de M. Guizot ont été jetés au violon, d'où nous aimons à croire qu'ils sont sans doute sortis le matin.

Ces jours derniers, trois vastes chariots à quatre roues, chargés d'énormes blocs de marbre brut noir et veiné, sont arrivés aux Invalides. C'étaient les blocs de porphyre donnés par l'empereur de Russie pour construire le cenotaphe du tombeau de l'empereur Napoléon.

La cour du Dôme est encombrée de matériaux et d'ateliers baraqués, dans lesquels quatorze ou quinze artistes sont occupés à sculpter les statues, médaillons et bas-reliefs qui vont décorer la grande tombe, dont le gros œuvre est à peu près terminé.

Dans la soirée du 20, une patrouille de garde municipale, avertie par le bruit de la chute d'un corps dans la Seine, un peu au-dessous du pont de la Concorde, se dirigea vers la berge, et aperçut, au clair de la lune, une femme qui se débattait au milieu des flots. Des marinières détachèrent promptement une barque dans laquelle montèrent quelques gardes municipaux ; on parvint à atteindre la personne qui s'était jetée à la rivière, et l'on reconnut que c'était une jeune fille d'une vingtaine d'années.

Le maréchal-des-logis Luquet, aidé des marinières, la transporta sur le quai de Billy, au poste de la pompe à feu ; elle y reçut bientôt les soins du docteur Ley, qui parvint à la rappeler à la vie.

On a su alors que cette jeune personne était domestique chez un marchand de bronzes du quartier Popincourt. Mais elle a refusé de s'expliquer sur les causes de son projet de suicide, tout en annonçant l'intention de ne pas recommencer.

Le nommé Payen, condamné à mort pour assassinat par la cour d'assises du Nord, vient de subir sa peine à Cambrai.

Aux Bordes, arrondissement de Gien (Loiret), des ouvriers sont occupés à prendre des terres sur l'ancienne route de Lyon, dite le Sentier-a-l'âne, pour faire les remblais de la route de Sully. Ces ouvriers ont trouvé enfoui un vase rempli de 2,000 médailles anciennes.

Nous empruntons à un journal de Lille, le Messenger du Nord, l'article suivant sur les carrières de Lezennes, qu'un événement raconté ces jours derniers vient de signaler à l'attention publique :

« Les carrières de Lezennes sont, à ce qu'il paraît, aussi vieilles que notre ville elle-même. Lorsqu'en 1212, Philippe-Auguste eut détruit notre cité de fond en comble, une nouvelle ville de Lille sortit armée de pied en cap des carrières de Lezennes. Nos carrières sont encore plus âgées que Philippe-Auguste et son horrible sac. En effet, la charte de Tournai de 1189 constate que des fours à chaux étaient établis déjà depuis long-temps sur le territoire d'Helemmes et de Lezennes. Or, vous savez que les pierres de Lezennes, dites moellons, sont d'assez médiocres pierres de construction, tandis qu'on les a toujours employées avec avantage pour faire de la chaux.

« Quoi qu'il en soit, la ville de Lille, en se levant du sol pour venir s'asseoir sur les bords de la Deûle, a laissé derrière elle son immense lit dans un désordre épouvantable. Ne parlez ni de piliers, ni de voûtes, ni de galeries, il n'y a rien de tout cela dans le prodigieux dédale de Lezennes ; c'est un fouillis inextricable de percées capricieuses et pour ainsi dire bondissantes, telles que pourrait en produire la rage épileptique d'un peuple de taupes géantes en pleine révolution. Cela ne commence et ne finit nulle part ; c'est un abîme.

« En 1579, Lille avait chassé de ses murs une foule de soudards espagnols, aventuriers féroces et pillards, qui se mirent à ravager nos campagnes ; l'un d'eux, poursuivi par toute une population exaspérée qui voulait le mettre en pièces, s'engouffra dans les carrières de Lezennes et n'en sortit jamais. Pendant près d'un demi-siècle, les carriers contèrent aux vieillards de miraculeuses histoires d'un soldat-squelette qui, le jour des Morts, à l'entrée d'une galerie depuis long-temps abandonnée, se dressait, la dague au poing, devant les travailleurs consternés.

« Quarante-cinq ans après, en 1624, deux hommes, des esprits forts de ce temps-là, voulurent faire preuve de courage : ils se risquèrent bravement dans la partie abandonnée des vieilles carrières. Ils n'avaient pas marché vingt minutes qu'ils étaient complètement égarés. Aussitôt une espèce de vertige s'empara de leur esprit ; ils se mirent à courir au hasard dans toutes les directions où la voûte leur permettait de se tenir debout ; enfin, épuisés de fatigues, ils s'assirent dans un carrefour. Alors, leur lumière menaçant de s'éteindre, ils se dépouillèrent de leurs vêtements et en brûlèrent les pièces les unes après les autres ; mais tout fut bientôt consumé. Ils restèrent là près de deux jours ; enfin, après bien des recherches infructueuses, on parvint à les retrouver. Les hommes qui s'étaient mis à leur recherche avaient rencontré sur leur chemin le cadavre du soldat espagnol qui était là depuis l'an 1579 ; la chronique dit que le corps était parfaitement intact, mais qu'il tomba en poussière dès qu'on y porta la main.

« Les carrières de Lezennes n'ont pas fait parler d'elles depuis cette époque jusqu'aux dernières années de l'Empire, où l'on vit les conscrits réfractaires s'en faire un abri contre les poursuites de la gendarmerie. Les réfugiés des carrières, serrés de plus près, avaient fini par se fixer sous terre avec leur ménage au grand complet. Quelques tisserands y avaient même établi leurs métiers. La percée des puits d'extraction servait de cheminée. Il paraît que le plus habile des carriers actuels, le meilleur guide des dernières recherches, est un des vieux débris de cette phalange de récalcitrants introuvables.

« Nous devons faire remarquer ici que tous ces établissements, ainsi que les couches à champignons de M. Puy, n'ont jamais occupé

que l'entrée des souterrains. On a pu juger par ce qui vient de se passer de ce qu'on risque à s'aventurer plus loin.

« Maintenant, si vous voulez un aperçu calculé au minimum de l'espace qu'embrasse ce gigantesque labyrinthe, figurez-vous l'immense carré compris entre Annappes et Sainghin, d'un côté, et Lezennes et Loos, de l'autre. On a parlé de faire lever un plan ; mais nous engageons l'autorité à ne pas se tourmenter en pure perte. »

« M. de Fréminville, connu par de remarquables travaux sur les antiquités de la Bretagne et par la manie étrange qu'il avait de porter un costume de femme, vient de mourir.

Nouvelles Etrangères.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, le 6 janvier. — Le choléra règne toujours à Constantinople, mais il ne paraît pas avoir fait des progrès cette semaine. Cependant plusieurs cas ont été signalés dans le village d'Arnaout-Keuy. L'épidémie qui régnait à l'Arsenal a considérablement diminué d'intensité ; aucun nouveau cas n'y a été signalé depuis trois jours.

Par le dernier courrier de Bagdad, on a reçu des nouvelles de cette ville en date du 7 décembre. Le choléra avait presque entièrement cessé à Kerkoula et à Suleymanie ; mais il avait reparu à Imam-Ali et à Imam-Husséin, où il faisait une dizaine de victimes par jour. On pense qu'il a été apporté dans ces deux villes par les pèlerins persans qui y sont récemment arrivés en assez grand nombre et qui comptaient parmi eux plusieurs personnes atteintes du choléra.

A la date du 12 du même mois, le choléra avait également cessé à Mossoul, après y avoir fait 300 victimes.

Par contre, des lettres d'Alep du 18 décembre nous annoncent l'apparition de cette maladie à Birégik, sur l'Euphrate, où l'on comptait, à cette date, de dix à quinze morts par jour.

REPUBLIQUE ARGENTINE.

Par le Sword Fish, capitaine Green, arrivé le 18 janvier à Liverpool, nous avons des nouvelles de Rio-Janeiro jusqu'au 23 novembre.

Depuis quelques semaines, lord Howden déclare à qui veut l'entendre que la France abandonne toute intervention dans le Rio de la Plata.

Les nouvelles de Montevideo vont jusqu'au 31 novembre. La ville de Montevideo était toujours sur le qui-vive, car Rosas avait donné ordre à Oribe de recommencer ses attaques avec plus de vigueur que jamais. Il a donné aussi à son lieutenant l'assurance que la France se disposait à suivre l'exemple de l'Angleterre, et par conséquent à abandonner toute intervention.

Malgré l'insuffisance des forces navales françaises, le blocus de Buenos-Ayres se fait depuis quelque temps avec une excessive rigueur. Plusieurs bâtiments anglais qui avaient violé le blocus ont été saisis et ramenés au port de Montevideo.

La malheureuse province de Corrientes est encore une fois envahie. Une armée robuste, forte de 7,000 hommes, marche sur la capitale. Elle est commandée par le général Urquiza.

Les trente chaloupes armées de canons et d'obus qui sont parties de Buenos-Ayres ont ordre de remonter le Parana jusqu'à Corrientes, où elles devront agir d'accord avec les forces qui attaqueront la ville par terre.

CHINE.

On écrit de Macao le 27 novembre 1847 :

« Les affaires commerciales françaises sont toujours dans le statu quo. Il y a dans ce moment à Whampoa trois navires chargeant des thés pour France. Ce sont le Java, de 700 tonneaux, de Bordeaux ; le Nicolas-César, du Havre, de 450 tonneaux ; et le Duguay-Trouin, qui devait amener M. de Montigny, qu'il a déposé à Singapour.

« Vous avez sans doute appris la perte sur la côte de Corée de la frégate la Gloire et de la corvette la Victorieuse. Les équipages de ces navires ont été sauvés, et chacun se plaint ici à rendre justice aux deux commandants, MM. Lapière et Rigault de Genouilly, qui se sont admirablement conduits dans cette malheureuse affaire.

« Hier 26 novembre est partie la première division des équipages sur un navire américain, le Serampoor, allant à Brest. La deuxième division, composée de 350 hommes sous le commandement de M. Rigault de Genouilly, partira dans trois ou quatre jours, sur le Great-Britain, autre navire américain, se rendant également à Brest. Le commandant Lapière attend ici la corvette la Bayonnaise, qui nous amène le chargé d'affaires de France, M. Forth-Rouen.

« La maison des missions étrangères a abandonné Macao pour transporter son établissement à Hong-Kong. »

Bourse de Paris du 24 janvier 1848.

Les nouvelles de Naples ont produit un effet assez important sur la rente. Le 5 a été fait, avant l'ouverture, à 75 55, et il a ouvert à 75 60. Il est d'abord monté graduellement à 75 80. Cette réaction a été suivie d'une seconde baisse, et le 5 est tombé à 75 05, cours auquel il a fermé au parquet. Dans la coulisse, il est resté à 75 47 1/2.

Les affaires ont été assez actives.

CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent	75 50
Quatre pour cent	100
Quatre et demi pour cent	»
Cinq pour cent	115 90
Emprunt de 1847	»
Trois pour cent belge	»
Quatre 1/2 p. cent belge	91 1/2
Cinq pour cent belge	99 1/2
Récépissés Rothschild	98
Cinq pour cent romain	94 1/4
Trois pour cent espagnol	»
Saint-Germain	680
Versailles (rive droite)	»
Versailles (rive gauche)	480
Paris à Orléans	4170
Paris à Rouen	882 50
Rouen au Havre	»
Avignon à Marseille	»
Strasbourg à Bâle	137 25
Orléans à Vierzon	502 50
Orléans à Bordeaux	472 50
Chemin du Nord	525 75
Paris à Strasbourg	405 75
Tours à Nantes	582 50
Paris à Lyon	590
Lyon à Avignon	»

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 26 janvier.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans	»	»	4163	4166 25	4167 50	4168 75
prime d. 40	»	»	4168 75	»	4178 75	4178 75
Paris à Rouen	»	»	886 25	»	887 50	887 50
prime d. 40	»	»	888 75	»	893	896 25
Avignon à Marseille	»	»	547 50	547 50	547 50	546 25
prime d. 40	»	»	548 75	»	556 25	»
Orléans à Vierzon	»	»	506 25	506 25	506 25	»
prime d. 40	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord	»	»	525 75	525	525	525
prime d. 40	»	»	526 25	527 50	»	»
Paris à Lyon	»	»	590	»	590	»
prime d. 40	»	»	»	»	»	»
Mines de la Loire	»	»	600	598 75	»	»
prim. de. 40	»	»	»	»	»	»

Une petite fille âgée de dix ans et demi, exerçant la profession d'acrobate, est partie de chez ses parents il y a quelques jours. Elle porte un manteau de cotting parsemé de points rouges, un corsage en velours-coton noir, un pardessus rouge garni de velours noir, un tricot blanc, des bas noirs roulés jusqu'à la cheville, des souliers minces, des dormeuses en argent. Elle se nomme Augustine REMBEAUX. — Ceux qui pourraient en donner des nouvelles sont priés de s'adresser à M. Pierre Fromont, rue Louis-le-Grand, 14, à la Guillotière, ou à M. le commissaire de police.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

GRAND SALON LITTÉRAIRE, rue Basse-Ville, à l'angle du quai de Retz. — On trouve à lire dans cet établissement tous les journaux.

EAU DENTIFRICE M. DÉSIRABODE, chirurgien dentiste du Roi. Elle blanchit les dents, calme les douleurs, arrête la carie et fortifie les gencives. — A Lyon, chez MM. Petit, place Neuve des Carmes, 1, et Brun, coiffeur-parfumeur, place des Terreaux, 8. — Prix : 2 et 3 fr.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que *rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements*, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la **PÂTE DE GÉLÉE**, pharmacien d'Épinal (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 fr. 25 c. et de 63 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture; VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1; Chalon-sur-Saône, FOUCHER-MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de la Pâte pectorale.
LYON.—Imprimerie de BOURSY FILS, rue Poulaille, 19.

Etude de M^e Emard, avoué à Lyon, rue Pizay, 3.

VENTE,

en suite de surenchère d'un sixième sur expropriation forcée.

D'UNE MAISON

en construction,

Située à la Guillotière, rue des Trois-Pierres, avec appartements et dépendances.

ADJUDICATION AU SAMEDI 5 FÉVRIER 1848, A MIDI.

La Maison à vendre est située à la Guillotière, chemin des Trois-Pierres, et est composée de caves, rez-de-chaussée, deux étages et greniers au-dessus; elle a sa façade principale au midi, sur ledit chemin des Trois-Pierres, où elle est percée au premier et au second étages de quatre ouvertures. Cette maison appartient aux mariés Mornet et Thévenin.

Elle a une autre façade au nord, sur la cour, où elle est percée de trois ouvertures de portes au rez-de-chaussée, de trois fenêtres au premier et au second étages.

L'adjudication aura lieu sur la mise à prix de 8,460 fr., montant de la surenchère.

Signé EMARD.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Emard, avoué du poursuivant ladite vente. (5256)

Etude de M^e Parceint, huissier à Lyon, rue Saint-Jean, n^o 18.

Le jeudi vingt-sept janvier 1848, à dix heures du matin, sur la place Saint-Pierre, à Lyon, il sera procédé à la vente de divers objets mobiliers saisis, consistant principalement en lits garnis, tables de nuit, glace, secrétaire, tables, fourneau économique, guéridon, chaises, fauteuils, buffet.

(2587)

VENTE AUX ENCHÈRES

après décès,

Rue Célva, n^o 6, hors la barrière Saint-Laurent, faubourg de la Croix-Rousse.

Le samedi 29 janvier 1848, à dix heures du matin, au lieu sus-indiqué, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères de meubles et effets mobiliers dont le détail suit :

Deux métiers propres à la fabrication des étoffes de soie, deux mécaniques à dévider, tables, chaises, poêle, armoire, lits garnis, porte-balances avec balances, commode, linge, nippes et hardes à l'usage d'homme et de femme; montres en or et en argent; sautoirs, chaîne et bagues en or; charbons, vieux bois, batterie de cuisine, vaisselle, et autres objets.

Cette vente aura lieu à la requête des héritiers de droit du sieur Allard et de la dame Payet, sa femme, et en suite d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon dûment en forme. (4224)

Etude de M^e Duchamp, notaire.

CAFÉ. A vendre pour cessation de commerce, un ancien Fonds de Café propre à un restaurant, situé au centre de la ville.

S'adresser audit M^e Duchamp, notaire. (6645)

LIQUORISTE. A vendre un Fonds de Liquoriste, existant depuis trente ans, situé dans l'un des faubourgs de Lyon. On préférerait trouver un commis qui pût verser de 4 à 5,000 f. et qui serait intéressé dans le commerce.

S'adresser à M. Lunan, limonadier, place de la Préfecture, 12, à Lyon. (1545)

AVIS. M. BERNOUD, marchand de vaches, rue Neuve-des-Charpennes, arrivera, le 31 janvier ou le 1^{er} février, avec un troupeau de vaches suisses de premier choix. (1549)

CAFÉ. A vendre pour cause de santé, un Fonds de Café en pleine activité dans l'un des bons faubourgs de Lyon.

S'adresser à M. Dufer, fabricant de billards, rue d'Amboise, 6. (1533)

AVIS. On demande un **écrivain-lithographe**. S'adresser à M. Veyret, horloger, grande rue Mercière, 43, au 1^{er} étage. (2580)

FONDS DE PATISSIER rue Neuve, 33, ayant une bonne clientèle, à vendre pour cause de maladie. On donnera toutes facilités pour les paiements. (1515)

ENGELURES.

Spécifique qui les guérit en deux ou trois jours sans danger ni répercussion. 4 f. 25 c., à la pharmacie de PH. QUET, rue de la Préfecture, 5, à Lyon. (3801)

Le Chocolat Menier,

Comme tout produit avantageusement connu, a excité la cupidité des contrefacteurs. Sa fabrication particulière et ses enveloppes ont été copiées, et les médailles dont il est revêtu ont été remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Les amateurs de cet excellent produit voudront bien exiger que le nom **Menier** soit sur les étiquettes et sur les tablettes. Le **Chocolat-Menier** se trouve chez les pharmaciens et les épiciers. (7473-8330)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure, dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gale, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

À Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, liz braire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (5758)

COPAHINE-MEÇE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Cullerier, med. en chef de l'hop. des Vénériens, aussi les premiers med. de Paris n'employant pas plus que lui. Son usage le guérit en 6 jours les écoulements sans acrés, collants ni mazet d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûtant que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPOT. JOZEAU, ph. r. Montmartre, 161, et dans les meilleures pharmacies. (7140)

ÉTUDE D'AVOUÉ.

A céder: une bonne Etude d'avoué, au Puy, chef-lieu d'arrondissement (Haute-Loire).

S'adresser à M^e Groz, avoué à Lyon, rue Bât-d'Argent, 16, ou à M. Vissaguet, ancien notaire, au Puy. (4761)

VOITURES.

Deux Voitures de Paris, à vendre d'occasion.

S'adresser rue de Bourbon, 53. (1507)

AVIS. Le sieur NIVON prévient les consommateurs d'avoine qu'il est ici avec un bateau chargé de cette marchandise, qu'il vendra au poids et à la mesure.

S'adresser chez M. Ferlat cadet, rue Ecoreche-boeuf. (1542)

PAULLINIA,

DE E. FOURNIE, PHARMACIEN A PARIS.

Ce Spécifique, maintenant si connu, réussit merveilleusement contre les *migraines*, les névralgies, gastralgies, et en général toutes les maladies nerveuses.

Seul dépôt à Lyon, à la pharmacie F. VALLIN, rue de la Gerbe, n^o 2. (1540)

BONNE OCCASION.

A vendre, pour cause de départ, à un prix très modéré, un **jeu de billard moderne**, n'ayant pas servi un an. La personne qui l'achètera jouira jusqu'à la Saint-Jean prochaine de l'appartement, situé rue Bourbon, 6, et composé de quatre pièces parquetées, avec balcon sur le devant. On louerait, au besoin, l'appartement en garni. — S'adresser au concierge, rue Bourbon, 6. (1548)

AVIS.

Les associés LASSAUZÉE ET PAILHOX, maîtres maçons, le premier demeurant rue de Jussieu, n^o 10, et le second rue Grôlée, 21, sont convenus de dissoudre, à partir du 1^{er} janvier 1848, la société en participation existant entre eux, et restent d'accord de liquider en commun jusques à la fin de la liquidation. (1546)

HUMEURS BILÉ, GLAIRES, PITUIE, maladies qu'elles engendrent; moyen de les combattre par la

TEINTURE GERMANIQUE

MODIFIÉE, préparée à la pharmacie STEINACHER, rue Dauphine, 58.

L'altération des humeurs est l'unique cause des maladies; cette vérité, admise par les anciens médecins, est méconnue depuis 40 ans par les modernes, est mise hors de doute aujourd'hui. Indiquer un moyen d'expulser du corps ces humeurs viciées qui donnent naissance à toutes les maladies (voir la broch. délivrée gratis), tel est le but que nous nous proposons d'atteindre par notre **TEINTURE PURGATIVE**. Cette préparation, à la fois **TONIQUE** et **PURGATIVE**, produit des effets à la dose d'une cuillerée à bouche ou deux au plus; elle est agréable, et purge sans coliques ni tranchées.

PAIX : 5 FR., 12 PURGATIONS.
Dépôts : à Lyon, chez M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux; à Tarare, chez M. MICHEL, pharmacien. (5964)

AVIS. Il est rappelé à MM. les actionnaires des compagnies du pont, gare et terrains au Plan de Vaise, que l'assemblée générale annuelle aura lieu samedi prochain, 29 courant, à midi précis, chez M. Saint Olive, grande rue des Feuillants, n^o 7, au 2^e, et qu'ils sont instamment priés d'y assister. (1544)

AGENCE AMÉRICAINE.

LIVINGSTON WELLS ET C^o, DE NEW-YORK.
Transport et livraison aux Etats-Unis de toutes marchandises, paquets, échantillons, colis, etc., etc., par bateaux à vapeur et navires à voiles. Commissions aux Etats-Unis. S'adresser, à Lyon, à M. E. Pingrez, directeur des Messageries royales, 7, place des Terreaux. (2584)

SIROP de DIGITALE de LABELONYE

Ce Sirop est généralement employé, pour combattre les **Maladies du cœur** et les **Hydropisies** générales ou partielles, par les plus illustres médecins. Il calme promptement les **Palpitations** et une **Hydropisie** commençante cède en peu de jours à son action. Il est prescrit avec le même succès contre les **Bronchites nerveuses**, **Oppressions**, **Rhumes**, **Asthmes** et **Catarrhes**. — Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux; André, place des Célestins; Lardet, place de la Préfecture, et dans presque toutes les pharmacies de chaque ville. Comme toutes les bonnes préparations, ce Sirop étant l'objet d'imitations plus ou moins informes, M. Labelonye croit devoir rappeler que le Sirop préparé par lui ne se vend qu'en bouteilles revêtues d'une capsule portant le cachet ci-contre. (7487-8386)

SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.
Les enrouements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du **Sirop** et de la **Pâte d'Escargots**. Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (7182)

SIROP PECTORAL DE MACORS

AU MOU DE VEAU,
Pour Rhumes, Gripes, Enrouements et Irritations de Poitrine.
Ce Sirop, composé en 1781, est le type de tous les médicaments de ce genre préparés depuis cette époque; ses propriétés calmantes et expectorantes lui ont toujours sur eux conservé une supériorité incontestable et une préférence méritée.
A Lyon, chez l'inventeur MACORS, pharmacie MACORS et GUILLEMINET, rue Saint-Jean, 30; à Paris, pharmacie FAYARD, rue Montholon, 18. On y trouve également le véritable **SIROP VERMOREL** pour les maladies des enfants.
Dépôts à Lyon.
M. VERNET, pharmacien aux Terreaux; M. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture. (5906)

ARRIVÉE DE M. V. DECYL A LYON.

GUÉRISON DES BÈGUES

Sans remèdes ni opérations, et en peu de jours.

Par une méthode plus prompt, plus sûre et plus facile que toutes celles qui ont existé jusqu'à présent, et qui a valu à son auteur plusieurs récompenses académiques, M. DECYL guérit, en peu de jours, le bégaiement le plus opiniâtre, tous les autres vices de la prononciation, et répond de la guérison.

Les succès qu'il a obtenus à Paris, à Nantes, à Bordeaux, etc., etc., attestent l'excellence de ses moyens curatifs, qui ne comportent ni remèdes ni opérations.

Le séjour de M. DECYL à Lyon sera d'un mois seulement.

Il demeure rue Saint-Côme, 12, au 4^e (3^e au-dessus de l'entresol), où il est visible de dix heures du matin à quatre heures du soir. (1547)

PÂTE PECTORALE AU SALEP,

DE MICHEL, PHARMACIEN À TARARE, Contre les maladies de poitrine, RHUMES, GRIPPES, irritations de la gorge et de l'estomac.

Prix : 1 franc 25 centimes.

Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et Cie, négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle farine, n^o 315); et à Lyon, chez MM. Deriard, rue du Bois, n^o 17; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlet; Reverchon, ph. à Vaise. (1403)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acrés et vice du sang et des humeurs.

Par le **Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné,**

Extrait du Codex Medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX : 5 FRANCS LE FLACON.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, 23.

Sirop de Mou de Veau,

Préparé par QUET aîné, pharmacien, et avantageusement connu pour la prompte guérison des rhumes, toux, catarrhes, irritations, et toutes les maladies de la poitrine, se vend à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, 31; à Thizy, M. Bouvier; à Tarare, M. Mandet; à Bourg, M. Villard; à Mâcon, M. Mossel, tous pharmaciens. (3800)

PLUS D'ARSENIC !!

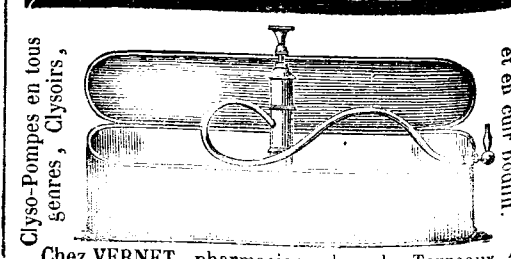
Contre les rats, taupes et cafards, **Pâte phosphorée** pour leur destruction prompte et infatigable. — **Essence phosphorée** contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. (7016)

LA CRÉOSOTE-BILLARD CONTRE LES MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — 2 fr. le flacon avec l'instruction. — Pharmaciens dépositaires: Vernet, place des Terreaux; à la pharmacie des Célestins, et Lardet, à Lyon; Briand, à Saint-Symphorien; Ayot, à Villefranche; Turin, à Tarare; Rouvière, à Vienne; Delange, à Voiron; Brossat, à Crémieu; Roubaud, à Roanne. (7492-8401)

PLUS DE DOULEURS !!

Par le **Topique-Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc. Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12; à Paris, rue des Lombards, 37. — Voir l'instruction. — Prix, selon la grandeur : 25 centimes et au-dessus. (3460)



Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15